

Service instructeur Service Assemblées DGS	
---	--

Rapporteur : **Charlotte MARTIN**

## **NOTICE EXPLICATIVE**

### **OBJET : Saint-Maur, Ville d'initiatives solidaires**

La ville de Saint-Maur-des-Fossés a répondu aux défis sociétaux et environnementaux de notre époque en adoptant un Plan d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) garantissant un cadre de vie apaisé. Dans la continuité de cette vision du territoire, elle a lancé un programme d'actions ambitieuses développées dans la stratégie « Saint-Maur, ville durable », adoptée en 2018. Au travers de la commission « Projet de ville, circulation et stationnement », la municipalité a fait le choix d'une méthode participative pour répondre aux enjeux du renouvellement des mobilités durables. Aujourd'hui, elle entend adapter son dispositif créant les conditions d'une économie locale, solidaire et durable.

La municipalité s'est déjà engagée en réunissant des volontés et des compétences dans la mise en œuvre des premières actions solidaires, malgré le contexte particulier de ces derniers mois. La Maison du numérique, l'exposition « Textile Impact », la proposition d'une charte des partenaires insertion de la Ville, la logistique de l'aide alimentaire, la candidature à l'Appel à projet pour les jardins collectifs et partagés, tous ces projets d'intérêt général sont co-construits entre acteurs publics, associations et entreprises, pour répondre aux enjeux actuels.

A ce titre, la ville de Saint-Maur-des-Fossés entend s'appuyer sur un document d'orientation stratégique de soutien et de développement de l'Economie Sociale et Solidaire, définissant les objectifs à atteindre et leurs déclinaisons opérationnelles autour de quatre axes principaux :

- Renforcer les structures de l'ESS dans l'économie locale
- Créer et innover par le biais des économies circulaires
- Soutenir les mobilités douces
- Accompagner la transition numérique

Ce document pourra être précisé et enrichi, en particulier dans les domaines d'intervention portés par la Métropole Grand Paris (Grand Paris Circulaire) et des Etablissements Publics Territoriaux (gestion des déchets, insertion, innovation) par la mise en œuvre collective des actions.

Cette stratégie d'ensemble sera portée sur plusieurs exercices budgétaires. Les actions mises en place feront l'objet d'une mobilisation financière qui sera identifiée dans les documents de préparation budgétaire.

Le document joint définit les axes stratégiques et développe les actions retenues.

Dans un souci d'économie et de rationalisation du projet de soutien et de développement à l'Economie Sociale et Solidaire, la municipalité souhaite pouvoir faire appel à des subventions, tant en fonctionnement qu'en investissement. Ce soutien financier, nécessaire à l'élaboration de ce projet pourra se présenter sous différentes formes :

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2021****POINT N°3**

- Réponses à des appels à projets et appels à manifestation d'intérêt du Plan France Relance
- Subventions publiques
- Financement des institutions officielles (ADEME, FEDER...)

Les 30 actions déjà identifiées à l'issue du travail de diagnostic territorial de l'ESS sont présentées ci-dessous et développées dans les fiches projets. Prévue pour les 3 années à venir, la démarche est dynamique et transversale et pourra s'enrichir de nouvelles actions au fur et à mesure de sa mise en œuvre, des besoins et des propositions de projets des acteurs associatifs et de l'économie sociale et solidaire.

**Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir se prononcer comme suit :**

**Approuve** le Plan de soutien et de développement de l'Economie Sociale et Solidaire « Saint-Maur, Ville d'initiatives solidaires »

**SAINT-MAUR, VILLE D'INITIATIVES SOLIDAIRES**  
**Déclinaisons opérationnelles**

<b>AXE 1</b>	<b>Renforcer l'ESS dans l'économie locale</b>
AXE 1.1	Connaitre et faire connaître / Enquête à destination des associations
AXE 1.2	Connaitre et faire connaître / Rencontre ESS et réseaux d'entreprises traditionnelles
AXE 1.3	Connaitre et faire connaître / Adhésion de la Ville au RTES
AXE 1.4	Soutenir les acteurs de l'ESS / Logistique de la solidarité alimentaire
AXE 1.5	Soutenir les acteurs de l'ESS / Autonomie numérique des associations
AXE 1.6	Soutenir les acteurs de l'ESS / Semaine de L'ESS dans mon collège/ lycée
AXE 1.7	Des achats responsables / Plan de formations des chargés d'achats et marchés publics
AXE 1.8	Des achats responsables / Equipement de la Maison de Séniors et mobilier circulaire et solidaire
AXE 1.9	Des achats responsables / Equipement de la Salle Campus étudiant et mobilier circulaire et solidaire
AXE 1.10	Des achats responsables / Charte prestataires/partenaires insertion de la Ville

<b>AXE 2</b>	<b>Créer et innover par le biais des économies circulaires</b>
AXE 2.1	Valoriser les filières, sensibiliser aux enjeux / Soutenir les actions Zéro Déchets
AXE 2.2	Valoriser les filières, sensibiliser aux enjeux / Le Défi Ville Anti-Gaspi
AXE 2.3	Valoriser les filières, sensibiliser aux enjeux / Exposition Textile Impact
AXE 2.4	Valoriser les filières, sensibiliser aux enjeux / Exposition éco-design
AXE 2.5	Economie circulaire et innovation / Création d'un FABLAB économies circulaires
AXE 2.6	Economie circulaire et innovation / Accueil d'un « Repair café » au sein du Fablab
AXE 2.7	Economie circulaire et innovation / Valorisation des bios-déchets à la source
AXE 2.8	Economie circulaire et innovation/ Disco-soupe des associations
AXE 2.9	Inventer une agriculture urbaine / Le permis de végétaliser en immobilier collectif
AXE 2.10	Inventer une agriculture urbaine / Encourager les partages de jardins
AXE 2.11	Inventer une agriculture urbaine / L'usine de la ville durable et l'agro-écologie innovante
AXE 2.12	Inventer une agriculture urbaine / Un jardin collectif et partagé à la Maison de la Nature

<b>AXE 3</b>	<b>Mobilités douces et économie sociale et solidaire</b>
AXE 3.1	Accompagner le changement d'échelle des acteurs de l'ESS concernés
AXE 3.2	Anticiper les usages et solutions annexes à l'usage du vélo
AXE 3.3	Poursuivre l'expérimentation des pédi-bus scolaires
AXE 3.4	Accompagner les solutions de cyclo-logistique saint-mauriennes

<b>AXE 4</b>	<b>Accompagner la transition numérique</b>
AXE 4.1	Création de la Maison du Numérique
AXE 4.2	Une plateforme du bénévolat
AXE 4.3	Maitriser l'impact environnemental du numérique
AXE 4.4	Famille et parents à l'ère du numérique

Fiche Action 1.1 : ENQUETE A DESTINATION DES ASSOCIATIONS

<b>Présentation de l'action</b>	
<b>Contexte</b> <b>Description de l'action</b>	Les projets associatifs et leurs activités favorisent le développement des solidarités locales. Ils permettent aux saint-mauriens de vivre une citoyenneté active et favorisent la cohésion sociale et urbaine. La commune reste un partenaire privilégié des associations, moyens humains, financiers, techniques ou matériels sont autant de leviers qui permettent aux projets associatifs de se développer et de se pérenniser.  Un questionnaire d'une quinzaine de questions sera envoyé aux 355 associations en activité répertoriées par le service animation. Les réponses seront recueillies et analysées dans le cadre d'un projet de développement de l'économie sociale et solidaire dans le but de faire vivre plus de coopération entre les différents acteurs, et soutenir des réponses innovantes au développement d'une société de l'engagement à Saint Maur des Fossés
<b>Objectif (s)</b>	Avoir une vision actualisée de la vie associative Saint-maurienne, mieux comprendre ses problématiques et ses attentes, renforcer la visibilité de ses initiatives
<b>Méthodologie de l'action</b>	
<b>Pilotes</b> <b>partenaires</b> <b>associés</b>	Développement de l'économie sociale et solidaire, Service animation, service communication
<b>Moyens humains,</b> <b>financiers,</b> <b>techniques</b>	Ressources en interne
<b>Calendrier de</b> <b>réalisation</b>	2021
<b>Méthode</b>	Récupération d'un fichier adresse du service animation. Création puis analyse de l'enquête. Assistance téléphonique pour dissiper les craintes des acteurs associatifs quant à la destination de l'enquête. Analyse des retours
<b>Indicateurs de</b> <b>résultat</b>	Nombre de courrier en retour (estimation à 30%)

## Fiche Action 1.2 : RENCONTRE DE L'ESS ET DES RESEAUX D'ENTREPRISES TRADITIONNELLES

		Présentation de l'action
<b>Contexte</b>		
<b>Description de l'action</b>		<p>La collectivité territoriale est un intermédiaire adéquat pour favoriser la rencontre entre structures de l'ESS et économie classique. Elle dispose d'une vision complète du territoire et des dynamiques qui le composent. L'objectif d'intégrer les structures de l'ESS dans les filières, les clubs d'entrepreneurs, les groupements d'entreprises est d'encourager une relation de confiance. On assiste désormais à une professionnalisation des structures de l'ESS et parallèlement à un basculement des valeurs de l'ESS vers l'économie classique. Pourtant, il apparaît une méconnaissance des différents acteurs entre eux.</p> <p>Ces rencontres sous forme de forums, de petits déjeuners d'affaire, répondent à une demande des entreprises de l'ESS de la ville, trop souvent confrontées à des cabinets de conseils RSE en intermédiaires, du fait de leur isolement et de la méconnaissance du tissu économique de leur territoire.</p>
<b>Objectif (s)</b>		Méthodologie de l'action
<b>Pilotes partenaires associés</b>	/	<p>Développement de l'économie sociale et solidaire, service de l'attractivité économique, Le cercle des entrepreneurs, Saint Maur entreprendre, Venus active</p> <p>CRESS / Les Canaux</p>
<b>Moyens humains, financiers, techniques</b>		Mise à disposition d'une salle de réception en mairie, organisation d'un petit déjeuner
<b>Calendrier de réalisation</b>		3 <sup>ème</sup> trimestre 2021
<b>Méthode</b>		Choix d'une date avec Le cercle des entrepreneurs et Saint Maur entreprendre, Invitation des entreprises de l'ESS à présenter leurs activités et services, temps d'échanges.
<b>Indicateurs de résultat</b>		Nombre de participants, coopérations mises en place

AXE 1 : Renforcer l'ESS dans l'économie locale/ Connaître et faire connaître

Fiche Action 1.3 : **ADHESION AU RTES (RESEAU DES COLLECTIVITES TERRITORIALES POUR UNE ECONOMIE SOLIDAIRE)**

		<b>Présentation de l'action</b>
<b>Contexte</b>	<b>de</b>	Il y a dix ans, L'Association des Maires de France, l'Association des Maires de grandes villes et l'Association des Maires Ruraux de France ont porté la déclaration commune des réseaux de collectivités locales pour affirmer la place de l'économie sociale et solidaire au sein de l'économie et reconnaître la contribution des acteurs de l'ESS à l'intérêt général aux côté du RTES.
<b>Description de l'action</b>		Plus que toute autre politique publique, l'économie sociale et solidaire se nourrit d'expérimentations et de partage d'expériences. Saint-Maur-des-Fossés s'engage dans cette démarche de soutenir de nouvelles façons d'entreprendre et de pérenniser de nouvelles solidarités. Pour ces raisons, il paraît opportun de l'inscrire dans un réseau de collectivités qui œuvrent dans la même direction. Déjà, différents services et élus sensibilisés se mobilisent pour réorienter ou valoriser certaines de leurs missions. Le RTES nous offrirait la possibilité d'être accompagnés, mieux informés et soutenus dans nos choix.
<b>Objectif (s)</b>		Rendre visible les politiques et actions de la ville, échanger lors de rencontres nationales, réfléchir à l'intégration de l'ESS dans les politiques publiques et à l'articulation entre les différents niveaux de collectivité, s'informer, participer aux formations à destination des élus et des techniciens, contribuer régulièrement aux projets nationaux et à la commission « Europe » en lien avec les instances européennes.
		<b>Méthodologie de l'action</b>
<b>Pilotes / partenaires associés</b>		Direction Générale des services, Développement de l'économie sociale et solidaire, RTES
<b>Moyens humains, financiers, techniques</b>		Adhésion d'une ville entre 50 000 et 100 000 habitants = 650€
<b>Calendrier de réalisation</b>		Septembre 2021
<b>Méthode</b>		Délibération en Conseil Municipal, envoi du bulletin d'adhésion avec délibération
<b>Indicateurs de résultat</b>		Participations aux animations du RTES, accompagnement individuel, acquisition d'un réseau sur le territoire et la région.

AXE 1 : Renforcer l'ESS dans l'économie locale / Soutenir les acteurs de l'ESS

Fiche Action 1.4 : **LOGISTIQUE DE LA SOLIDARITE ALIMENTAIRE**

		<b>Présentation de l'action</b>
<b>Contexte</b>	<b>Description de l'action</b>	<p>Suite à une première prise de contact au sujet des invendus alimentaires des distributeurs de la ville, il est apparu que les associations d'aide alimentaire étaient régulièrement dans l'obligation de devoir refuser des offres par manque de capacités logistiques. Pourtant, selon la loi Garot du 11 février 2016 relative à la lutte contre le gaspillage, les surfaces de vente de plus de 400m<sup>2</sup> (soit 7 sur St Maur) sont dans l'obligation de conclure des conventions de dons avec une ou plusieurs associations caritatives, les 11 autres enseignes pouvant instaurer des partenariats ponctuels.</p> <p>Face à l'augmentation de mise au rebus de ces denrées comestibles, et parallèlement à la hausse des demandes d'aide alimentaire, il apparaît judicieux de mener une réflexion collective, pour recenser et mutualiser les ressources des différentes structures associatives (véhicule, espace de stockage, rythme des collectes) et soulager leurs bénévoles.</p>
<b>Objectif (s)</b>		Rendre l'aide alimentaire plus efficiente, faire établir des conventions de dons entre les distributeurs et les associations, répondre à la demande croissante d'aide alimentaire.
		<b>Méthodologie de l'action</b>
<b>Pilotes / partenaires associés</b>	Développement de l'économie sociale et solidaire, CCAS, Sté St Vincent de Paul, Ass Terre Anoé, Secours catholique, Association Joly, La Croix rouge française	
<b>Moyens humains, financiers, techniques</b>	1 poste en Service Civique	
<b>Calendrier de réalisation</b>	Dernier trimestre 2021	
<b>Méthode</b>	Concertation des associations d'aide alimentaire, état des lieux, identification des besoins, emploi d'un jeune en service civique titulaire d'un permis B, rappel aux supermarchés des obligations légales de dons aux associations où sur les plateformes collaboratives d'invendus, mise en contact avec les associations pour création de conventions de dons	
<b>Indicateurs de résultat</b>	Nombre de distributions assurées par les associations, nombre de conventions passées, pesées des dons des supermarchés	

Fiche Action 1.5 : **AUTONOMIE NUMERIQUE DES ASSOCIATIONS**

		<b>Présentation de l'action</b>
<b>Contexte</b>		Lors du diagnostic territorial de l'économie solidaire à Saint Maur, plusieurs acteurs de l'ESS rencontrés ont souligné un manque de compétence ou d'aisance dans l'utilisation des supports numériques. Ce diagnostic sera plus précis après analyse de l'enquête faite auprès des associations. La crise sanitaire a mis en exergue cette situation, empêchant souvent les associations de se réinventer ou même de garder un lien au sein des bureaux, avec les adhérents, voire d'accéder à certaines informations importantes pour leurs activités.
<b>Description de l'action</b>		Mettre à disposition un aidant comme un conseiller numérique, ainsi qu'un poste équipé au sein de la future maison des associations doit pallier à cette fracture numérique. Animer des cessions spécifiques au sein de la Maison du Numérique, et informer les associations des outils, ressources et formations proposées par Proj'aide (service départemental pour la vie associative) complétera cette proposition.
<b>Objectif (s)</b>	Rendre les associations plus efficientes dans leur communication, leurs démarches dématérialisées, et leurs réponses aux appels à projet	
		<b>Méthodologie de l'action</b>
<b>Pilotes partenaires associés</b>	/	Développement de l'économie sociale et solidaire, Politique de la ville et relation aux usagers, service animation, maison de la médiation numérique *, Direction Générale Adjointe à la transformation numérique.  * <i>fiche action 4.1</i>
<b>Moyens humains, financiers, techniques</b>		1 conseiller numérique  1 poste informatique avec accès internet
<b>Calendrier de réalisation</b>		2022- A définir (suivant la réouverture de la maison des associations)
<b>Méthode</b>		Attribution des plannings des conseillers numériques déployés sur Saint Maur après leur formation, communication auprès des associations par les services animation et communication.
<b>Indicateurs de résultat</b>		Satisfaction des usagers, reporting des conseillers numériques

AXE 1 : Renforcer l'ESS dans l'économie locale/ Soutenir les acteurs de l'ESS

Fiche Action 1.6 : **LA SEMAINE DE L'ECONOMIE SOLIDAIRE ET SOCIALE DANS MON COLLEGE / LYCEE**

		<b>Présentation de l'action</b>
<b>Contexte</b>	<b>de</b>	L'économie sociale, porteuse de démocratie et de coopération, présente aux jeunes un autre rapport à l'argent, au travail, à la production, à l'échange et à la consommation. Par l'action éducative « Semaine de l'ESS à l'Ecole », les élèves acquièrent une vision pluraliste de la vie sociale et du monde économique. Par un projet qui les engage, les élèves d'une classe, d'un établissement peuvent découvrir que les relations sociales et économiques ne se limitent pas à l'individualisme et à la compétition et que l'efficacité peut venir aussi de l'organisation commune tout en essayant de développer un bien-être collectif en interaction avec l'individuel. Ils pourront aussi apprêter les potentialités de l'ESS à participer à un mode de développement plus durable, que ce soit dans les secteurs professionnels ou sur les territoires. Les collèges et lycées peuvent inventer toutes sortes de projets : rencontres avec des professionnels, débats sur les pratiques coopératives, jeux coopératifs dans les classes, rallyes, visites d'entreprises, animations dans les collèges et lycées avec les partenaires.
<b>Objectif (s)</b>		Transmettre le socle des valeurs de la République, accompagner les élèves dans leur orientation par la découverte des métiers et des entreprises de l'ESS : 750 000 emplois sont à renouveler dans les entreprises de l'ESS d'ici 2025, faire vivre et initier à l'engagement à court et long terme, développer des actions sur les territoires... À travers la « Semaine de l'ESS à l'Ecole », les élèves s'engagent dans des actions de solidarité et de partage, des projets collectifs pour expérimenter le « faire ensemble » et la coopération.
		<b>Méthodologie de l'action</b>
<b>Pilotes / partenaires/ asso</b>		Développement de l'économie sociale et solidaire, l'OCCE, coop.fr et l'ESPER, service communication, relai jeunesse, lycées et collèges volontaires
<b>Moyens humains, financ, tech</b>		Communication
<b>Calendrier de réalisation</b>		sur la semaine nationale de l'ESS à l'école, dernière semaine de mars 2022
<b>Méthode</b>		Communication en amont auprès des collèges ou lycées. Des dossiers et fiches thématiques destinées aux enseignants, aux professionnels de l'ESS ou aux élèves sont accessibles sur les sites des partenaires de cette semaine de l'ESS. Mise en relation des établissements volontaires avec les structures de l'ESS sur la ville de Saint-Maur. Communication ville.
<b>Indic de résultat</b>		Nombre de classes participantes. Retour des encadrants pédagogiques.

AXE 1 : Renforcer l'ESS dans l'économie locale / Achats responsables

Fiche Action 1.7 : **PLAN DE FORMATION DES CHARGES D'ACHATS ET DES MARCHES PUBLICS**

		<b>Présentation de l'action</b>
<b>Contexte</b>	<b>de</b>	<p>La commande publique est un outil de politique économique des collectivités. Qu'il s'agisse de marchés de travaux, de gestion des déchets, de prestation intellectuelle ou d'équipement, la collectivité dispose de nombreux leviers pour une commande publique responsable qui participe du développement des structures de l'ESS sur le territoire.</p> <p>La loi AGEC est un outil pour les collectivités, qui doivent apprendre à s'en saisir, et penser très en amont les critères et les clauses comme des leviers pour rendre plus vertueuse la commande publique.</p> <p>Afin de les sensibiliser, les accompagner dans le changement de méthode, et mettre à leur disposition de nouveaux outils, les agents municipaux chargés des achats et des marchés se verront proposer des formations ciblées en interne.</p>
<b>Objectif (s)</b>	Utiliser les leviers du code de la commande publique et de la loi AGEC pour cibler les structures de l'ESS, élaborer une stratégie de développement des achats responsables, s'organiser au sein de la collectivité.	
		<b>Méthodologie de l'action</b>
<b>Pilotes</b>	<b>/</b>	<p>DGS, Développement de l'économie sociale et solidaire,</p> <p>DRH, Direction de la commande publique</p>
<b>Moyens humains, financiers, techniques</b>		<p>2 cycle de formations (initiation, approfondissement) CNFPT ou Externe</p> <p>Mise à disposition d'une salle de formation, communication interne</p>
<b>Calendrier</b>	<b>de</b>	Première session de formation fin d'année 2021
<b>Méthode</b>		<p>Lancement d'un marché pour le choix de l'organisme de formation,</p> <p>création d'un planning de formation (initiation ouverte à tous les services concernés par des marchés, puis perfectionnement pour le service achats et marchés publics)</p> <p>communication interne,</p> <p>évaluation</p>
<b>Indicateurs</b>	<b>de</b>	Nombre d'inscrits, évaluation de l'organisme de formation, déclinaisons opérationnelles
<b>résultat</b>		

AXE 1 : renforcer l'ESS dans l'économie locale / Achats responsables

AXE 1.8 : **Equipement de la Maison des Séniors et achats circulaires et solidaires**

Présentation de l'action	
<b>Contexte</b>	La commande publique est l'un des principaux leviers de la transition vers de nouvelles formes d'économies, plus solidaires et circulaires. Pour intégrer ces dimensions, il est donc nécessaire de repenser les pratiques d'achats et de mieux appréhender l'offre déjà existante. Les volumes d'affaire engagés impactent directement l'offre économique globale et les pratiques des fournisseurs, pour déclencher un cercle vertueux.
<b>Description de l'action</b>	C'est pourquoi, la Métropole du Grand Paris, en coopération avec l'INEC, les Canaux et l'OBSAR, met en place un programme d'accompagnement et de formation achat réunissant ces deux modèles d'économie afin d'apporter aux acheteurs une réponse complète aux enjeux de développement durable.
	La ville de Saint-Maur a rejoint ce programme, et a choisi de se faire accompagner sur l'aménagement et l'équipement de la Maison des Séniors, en parfaite cohérence avec l'éco-quartier qui l'accueillera. Ce modèle pourra être répliqué.
<b>Objectif (s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Intégrer des aspects de l'économie circulaire et de l'ESS dans les achats</li> <li>&gt; Acquérir des connaissances et de l'expérience en matière d'achat circulaire et solidaire</li> <li>&gt; Voir ses démarches volontaires valorisées</li> <li>&gt; Pouvoir répliquer ce modèle d'achat et instaurer une veille de fournisseurs potentiels sur d'autres achats</li> </ul>
	Méthodologie de l'action
<b>Pilotes / partenaires</b>	DGS/ESS, Service Séniors, Direction des achats et des marchés publics.
<b>Moyens humains, financ, tech</b>	Service internes, MGP (programme achats circulaires et solidaires)
<b>Calendrier de réal</b>	2 <sup>ème</sup> semestre 2021 jusqu'à livraison de la Maison des Séniors
<b>Méthode</b>	Redéfinition du projet d'achat, identification des secteurs d'achats propices, sourcing et études de marchés, rédactions des clauses et critères.
<b>Indicateurs de résultat</b>	Evaluation et comparaison des ACV (Analyses des cycles de vie) des achats circulaires et traditionnels. Satisfaction des usagers.

AXE 1 : renforcer l'ESS dans l'économie locale / Achats responsables

AXE 1.9 : **Equipement de la Salle Campus étudiants et achats circulaires et solidaires**

Présentation de l'action	
<b>Contexte</b>	La commande publique est l'un des principaux leviers de la transition vers de nouvelles formes d'économies, plus solidaires et circulaires. Pour intégrer ces dimensions, il est donc nécessaire de repenser les pratiques d'achats et de mieux appréhender l'offre déjà existante. Les volumes d'affaire engagés impactent directement l'offre économique globale et les pratiques des fournisseurs, pour déclencher un cercle vertueux.
<b>Description de l'action</b>	C'est pourquoi, la Métropole du Grand Paris, en coopération avec l'INEC, les Canaux et l'OBSAR, met en place un programme d'accompagnement et de formation achat réunissant ces deux modèles d'économie afin d'apporter aux acheteurs une réponse complète aux enjeux de développement durable.
	La ville de Saint-Maur a rejoint ce programme, et a choisi de se faire accompagner sur l'aménagement et l'équipement de la Salle Campus étudiants.
<b>Objectif (s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Intégrer des aspects de l'économie circulaire et de l'ESS dans les achats</li> <li>&gt; Acquérir des connaissances et de l'expérience en matière d'achat circulaire et solidaire</li> <li>&gt; Voir ses démarches volontaires valorisées</li> <li>&gt; Pouvoir répliquer ce modèle d'achat et instaurer une veille de fournisseurs potentiels sur d'autres achats</li> </ul>
	Méthodologie de l'action
<b>Pilotes / partenaires</b>	DGS/ESS, Service jeunesse, Direction des achats et des marchés publics, Direction de la culture.
<b>Moyens humains, financ, tech</b>	Service internes, MGP (programme achats circulaires et solidaires)
<b>Calendrier de réal</b>	2 <sup>ème</sup> semestre 2021 jusqu'à livraison de la Salle Campus étudiants
<b>Méthode</b>	Redéfinition du projet d'achat, identification des secteurs d'achats propices, sourcing et études de marchés, rédactions des clauses et critères.
<b>Indicateurs de résultat</b>	Evaluation et comparaison des ACV (Analyses des cycles de vie) des achats circulaires et traditionnels. Satisfaction des usagers.

AXE 1 : Renforcer l'ESS dans l'économie locale/ Achats responsables

Fiche Action 1.10 : **CREATION D'UNE CHARTE DES PRESTATAIRES/PARTENAIRES INSERTION DE LA VILLE**

<b>Présentation de l'action</b>	
<b>Contexte</b>	Cette charte est une formalisation des relations entre prestataires et collectivités, on peut analyser cet espace de négociation comme un « rapport d'échange».
<b>Description de l'action</b>	Une charte des prestataires et partenaires, est uniquement incitative, elle conseille et invite les prestataires à utiliser des leviers mis à leur disposition par la ville en faveur de l'emploi local, en direction des personnes éloignées de l'emploi. La charte sera communiquée lors de la contractualisation du contrat qui liera les prestataires à la Ville. Ils seront invités à mettre en place une action d'insertion à hauteur de 6% des heures travaillées sur les marchés impactant le territoire. Cette action se définira par une clause d'insertion, afin que ceux-ci s'engagent à réaliser des heures d'insertion par des publics éloignés de l'emploi du territoire. Un facilitateur dédié à cette mission sur PEMB accompagnera, si besoin les entreprises dans la rédaction de ces clauses et pourvoira, avec la Ville aux besoins de recrutement.
<b>Objectif (s)</b>	
	Inciter les prestataires et partenaires à utiliser les clauses d'insertion pour dynamiser le retour à l'emploi des personnes éligibles au dispositif, prioritairement dans un périmètre géographique local. Utiliser le facilitateur des clauses d'insertion de PEMB pour faciliter la démarche des entreprises, ainsi que le référent emploi/insertion de la Ville. Fédérer et accompagner les SIAE locales.
<b>Méthodologie de l'action</b>	
<b>Pilotes partenaires associés</b>	DGS, Développement de l'économie sociale et solidaire, Service urbanisme, Direction du cadre de vie, Grand Paris Aménagement, PEMB
<b>Moyens humains, financiers, techn</b>	Ressources en interne, concertation avec PEMB, les SIAE locales, Pôle Emploi et la Mission Locale
<b>Calendrier de réal</b>	Fin 2021
<b>Méthode</b>	Rédaction et validation de la chartre, concertation avec PEMB, information auprès des services municipaux
<b>Indicateurs de résultat</b>	Nombre d'ETP réalisés sur l'année. Reporting du référent emploi/insertion de la Ville et du facilitateur chargé de mission insertion de PEMB

AXE 2 : Créer et innover par le biais des économies circulaires/ Valoriser les filières, sensibiliser aux enjeux

Fiche action 2.1 : **SOUTENIR LES ACTIONS ZERO DECHET**

		<b>Présentation de l'action</b>
<b>Contexte</b>	<b>Description de l'action</b>	Atteindre le zéro plastique jetable d'ici 2040. 2040 est une ligne d'arrivée, mais la course a déjà commencé avec, depuis le 1er janvier 2020, l'interdiction des gobelets, des assiettes et des cotons-tiges, suivie en 2021 par l'interdiction des pailles, des couverts, des touillettes, etc. Le texte prévoit que des objectifs de réduction, de réutilisation et de réemploi et de recyclage soient fixés par décret pour la période 2021 2025, puis pour chaque période consécutive de 5 ans. Ces décrets, sur 5 ans, seront rédigés avec les ONG, les industriels, les collectivités et les associations de consommateurs afin de définir conjointement des objectifs réalistes et des solutions crédibles et sortir de la logique qui présidait actuellement sans stratégie ni cohérence : à chaque loi, ses interdictions.
		S'appuyer sur les initiatives citoyennes et les collectifs existants sur la commune, c'est anticiper les réglementations, en favorisant le partage d'expériences et la prise de conscience, et donc en facilitant le passage à l'action de chacun. Le collectif Zéro Déchet Saint Maur est force de proposition, au courant des réglementations en cours et à venir, il accompagne un mouvement de prise de conscience individuelle, et anime un groupe volontaire aux adhésions croissantes.
<b>Objectif (s)</b>	Réduction des déchets, anticipation des réglementations	
		<b>Méthodologie de l'action</b>
<b>Pilotes / partenaires associés</b>	DGS, développement de l'économie sociale et solidaire, service économique, collectif Zéro déchet Saint-Maur, Zero Waste France	
<b>Moyens humains, financiers, techniques</b>	Communication Impressions support de communications	
<b>Calendrier de réalisation</b>	Action récurrente, suivant le calendrier de Zero Waste France (semaine de la réduction des déchets, marathon des commerçants, défi rien de neuf, semaine du développement durable et autres évènements saint-mauriens (food truck festival....)	
<b>Méthode</b>	Accompagnement des initiatives du collectif zéro déchet Saint Maur, mise à disposition de matériel, support de communication, relai des informations en communication ville	
<b>Indicateurs de résultat</b>	Nombre d'adhérents au collectif, reporting des actions par le collectif, nombre de sollicitations à la participation aux évènements de la ville.	

AXE 2 : Créer et innover par le biais des économies circulaires/ Valoriser les filières, sensibiliser aux enjeux

### Fiche action 2.2 : Le Défi Ville Anti-Gaspillage

	<b>Présentation de l'action</b>
<b>Contexte</b>  <b>Description de l'action</b>	<p>A lui seul, le gaspillage alimentaire représente 8% des émissions de gaz à effet de serre, une valeur de mille milliards de dollars par an et la perte d'un tiers de la nourriture produite mondialement. En Europe, les villes sont responsables de 70% du gaspillage alimentaire. Comment inspirer et donner les moyens à chacun de s'engager contre le gaspillage alimentaire ? La société Too good to Go, certifiée B corp, accompagne gracieusement les collectivités à relever le défi des villes anti-gaspi, à travers son réseau lancé en avril 2020.</p> <p>Après un examen des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire déjà mis en place, la Ville choisit des actions autour de 4 priorités :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Cibler la restauration collective</li> <li>➤ Donner aux écoles les moyens d'agir</li> <li>➤ Inspirer les commerçants locaux</li> <li>➤ Sensibiliser les habitants</li> </ul> <p>Too Good to Go met à sa disposition un panel d'outils de sensibilisation, de mesure, d'actions, de supports de communication, propose des rencontres entre filières professionnelles, des chartes, des animations, de la formation afin de rassembler tous les acteurs volontaires en s'appuyant sur les ressources internes et existantes.</p>
<b>Objectif (s)</b>	Réduire le gaspillage alimentaire, sensibiliser les saint-mauriens aux problématiques environnementales par l'expérience, inciter une mise en action individuelle, anticiper les réglementations sur le tri à la source des biodéchets et le coût de leur valorisation.
	Méthodologie de l'action
<b>Pilotes / partenaires</b>	DGS/ESS, service communication, services scolaires et périscolaires, service commerce et artisanat. Partenaire : Too Good To Go
<b>Moyens humains, financ, tech</b>	Ressources en interne
<b>Calendrier de réal</b>	A définir
<b>Méthode</b>	Candidature en tant que ville pilote, examen des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire déjà mises en place, lancement officiel du projet « ville zéro gaspillage », co-élaboration, avec les villes pilotes et acteurs locaux, des actions (et de leurs indicateurs de succès) qui seront mis en place, au regard de l'existant et des priorités définies, mise en place des actions.

<b>Indicateurs de résultat</b>	Lecture des indicateurs de succès prédéfinis. Relais médias locaux et nationaux
--------------------------------	---

AXE 2 : Créer et innover par le biais des économies circulaires/ Valoriser les filières, sensibiliser aux enjeux

Fiche action 2.3 : **EXPOSITION TEXTILE IMPACT**

<b>Présentation de l'action</b>	
<b>Contexte de Description de l'action</b>	<p>Sensible à l'engouement des jeunes pour les marches pour le climat qui ont pris un nouvel essor au printemps 2019, et à leur éveil à une conscience écologique, la ville de Saint-maur choisi de les accompagner dans leur engagement en mettant à leur disposition des outils et un espace d'expression.</p> <p>Réalisation d'une exposition documentaire autour de l'impact de l'industrie textile menée par les éco-délégués du Lycée d'Arsonval.</p> <p>Illustration de l'exposition par le Lycée Professionnel des métiers de la mode et du textile La source à Nogent sur Marne</p>
<b>Objectif (s)</b>	Accompagner les jeunes dans leurs prises de positions par la recherche et l'argumentation, initier une prise de conscience du grand public, réduire les déchets textiles
<b>Méthodologie de l'action</b>	
<b>Pilotes partenaires associés</b>	Développement de l'économie sociale et solidaire, service culturel, Service Communication, Lycée d'Arsonval (éco-délégués et conseil de vie lycéenne), Lycée la source à Nogent, Théâtre de Saint-Maur.
<b>Moyens humains, financiers, techniques</b>	Ressources en interne. Espace d'exposition : Hall du Théâtre de Saint-Maur (durée de 2 semaines) Edition des cartels et panneaux d'exposition, communication ville. Vernissage
<b>Calendrier de réalisation</b>	Lancement de l'exposition novembre 2021. Durée 3 semaines. Date vernissage à définir.
<b>Méthode</b>	Sollicitation des différents partenaires, nomination de référents auprès des lycées, visite du site Emmaus avec les élèves à définir, communication ville, presse.
<b>Indicateurs de résultat</b>	Nombre de visiteurs, retour presse, initiatives des jeunes pour d'autres projets

AXE 2 : Créer et innover par le biais des économies circulaires/ Valoriser les filières, sensibiliser aux enjeux

#### AXE 2.4 : EXPOSITION ECO-DESIGN

		Présentation de l'action
<b>Contexte</b>	<b>Description de l'action</b>	Le lycée François Mansart est un lycée des métiers du bois, art et design, étude et économie de la construction, réalisation bois mention objets et matériaux associés. Accompagner l'éco-conception, l'innovation, le changement de mode de production et de fabrication, c'est agir en amont d'une chaîne de valeur, préparer une consommation plus circulaire, et donc la résilience de nos territoires. Proposer au élèves de ces sections spécifiques de travailler sur ces nouvelles filières, permettra de mettre en valeur leur savoir-faire, les inviter à s'interroger sur les débouchés des nouveaux métiers à venir du fait des nouvelles législations sur l'économie circulaire (loi du 10 fevrier 2020) et la croissance de l'utilisation du bois et matériaux bio-sourcés en construction. (projet de loi RE 2020)
		Après des interventions de professionnels de l'éco-conception et du sur-cycling en construction, les élèves auront la possibilité de réaliser des projets en économie circulaire et réemploi et de les voir exposés au grand public.
<b>Objectif (s)</b>	Valoriser les filières professionnelles du Lycée des métiers du bois, sensibiliser les élèves et le grand public à l'économie circulaire et à l'éco-design. (ou design inversé)	
		Méthodologie de l'action
<b>Pilotes partenaires associés</b>	<b>/</b>	développement de l'économie sociale et solidaire, service culturel, les Canaux Paris, projet RE-flow Europe, Lycée François Mansart de Saint-Maur-des-Fossés, association approche, déchetterie territoriale PEMB
<b>Moyens humains, financiers, techniques</b>		Intervenants les Canaux Paris, projet RE-flow et entreprise ESS de sur-cycling (budget à définir), espace d'exposition à définir, communication presse, communication ville
<b>Calendrier de réalisation</b>	Une année après l'exposition Textile Impact	
<b>Méthode</b>	Co-construction du projet avec l'équipe pédagogique du Lycée François Mansart, confirmation des intervenants, communication ville, préparation et montage de l'exposition	
<b>Indicateurs de résultat</b>	Fréquentation de l'exposition, retours presse	

AXE 2 : Créer et innover par le biais des économies circulaires/ Economie circulaire et innovation / ***action transversale ESS et Politique de la ville***

AXE 2.5 : CREATION D'UN FABLAB ECONOMIES CIRCULAIRES à l'ancienne Usine de l'eau

Présentation de l'action	
<b>Contexte</b>	La ville de Saint-Maur souhaite soutenir un projet écoresponsable, innovant et ambitieux sur le site de l'ancienne usine des eaux. Ce projet consiste à reconvertis le site en un espace multiple, ouvert au public, pour en faire un centre d'innovation et de réflexion autour des problématiques du développement durable et urbain et de l'eau.
<b>Description de l'action</b>	<p>Plusieurs études et réflexions ont été menées dans le cadre du Cluster Eau Milieux Sols dont la ville fait partie, et nous ont menés à ce premier projet de revalorisation du site, à destination des saint-mauriens, et plus largement bénéfique à la dynamisation du tissu associatif et économique locale.</p> <p>Accueillir sur une partie de l'ancienne usine des eaux un projet d'envergure de FabLab tourné vers le bois, l'éco-design et la fabrication en économie circulaire par des approches innovantes.</p> <p>Ce projet à impact économique et social s'inscrit dans la stratégie régionale pour l'économie circulaire. Il sera cohérent avec les projets à venir sur le reste du site qui auront vocation à accueillir le monde de la recherche autour des problématiques du développement durable et urbain et de l'eau.</p> <p>La mise à disposition d'outils de prototypage ou de petites séries, des ateliers et master-class, un Repair Café, des animations et des évènements seront portés par des makers, manufacturiers et associations chargés d'animer la communauté. Dans une démarche de coopération, une unité de production en SIAE (Structure d'Insertion par l'Activité Economique) sera appuyée au Fablab.</p>
Objectif (s)	
	<p>Appuyer le développement de structures hybrides associations/artisanat/industrie/formation pour créer une communauté du « Faire ensemble », dynamiser le tissu économique et soutenir cette nouvelle filière de l'économie circulaire.</p> <p>Développer la transmission et l'innovation, la formation ainsi que l'insertion, mais aussi la cohésion sociale autour de pôles d'activités structurants.</p> <p>Impulser une dynamique sur le territoire afin de rejoindre les acteurs du Grand Paris Circulaire.</p>
Méthodologie de l'action	
<b>Pilotes partenaires associés</b>	/ développement de l'économie sociale et solidaire, DGS, DGST, service DD, les Canaux, Réseau Français des Fablab, Les Canaux Paris, RTES, CRESS, Cluster EMS, PEMB

<b>Moyens humains, financiers, techniques</b>	A définir Projet éligible à l'AAP Fabrique de territoire
<b>Calendrier de réalisation</b>	Décembre 2021 > Candidature AAP France Relance/ fabrique de territoire)
<b>Méthode</b>	Identification définitive de l'espace dédié (environ 500 à 600m2) Rédaction de l'AMI et règlement, nomination d'une commission de sélection Appel à manifestation en 2 temps, pour permettre aux acteurs de co-construire le projet. accueil des différents projets. Réalisation du démantèlement du site (mise en place des filières de valorisation des issus du démantèlement aux fins de reconversion) Désignation des candidats retenus Candidature à l'AAP Fabrique de territoire Constitution d'un comité technique, rédaction des conventions de partenariat ou création de SCIC ou d'association, Diagnostics et validation des besoins Rédaction de conventions d'occupation Scénarios d'aménagement en co-construction avec les porteur du projet fablab et SiAE
<b>Indicateurs de résultat</b>	Maintien des délais, évaluation quantitative des fréquentations et des collaborations et évaluation qualitative des animations. Nombre de projets en coopération.

AXE 2 : Créer et innover par le biais des économies circulaires/ Economie circulaire et innovation

AXE 2.6 : ACCUEIL D'UN « REPAIR CAFE » AU SEIN DU FABLAB

		Présentation de l'action
<b>Contexte</b>	<b>de</b>	Les Repair Cafés sont des temps gratuits et ouverts à tous dédiés à la réparation d'objets usuels pour leur donner une seconde vie plutôt que de les jeter. Ils sont organisés par des bénévoles experts qui s'appuient sur des professionnels de la réparation lors de rendez-vous à dates régulières. Les personnes viennent ainsi avec leurs objets défectueux pour apprendre à les réparer: la transmission de savoirs est aussi une des idées centrales du concept, en plus de la réduction des déchets.
<b>Description de l'action</b>		Différentes tentatives de création de repair cafés ont été menées, en vain, par des saint-mauriens. Il est certain que cette offre bénéficiera d'un grand succès, ce service proposé sera pour nombre d'entre eux un premier pas vers l'utilisation du fablab. Sans nuire à l'activité des artisans et des réparateurs, les repair café sont justement un lieu ressource pour orienter et mettre en contact les utilisateurs avec les professionnels de la réparation et les ressourceries présents sur le territoire.
<b>Objectif (s)</b>		Réduire les déchets, sensibiliser aux enjeux, créer du lien social, faire connaître les activités du Fablab.
		Méthodologie de l'action
<b>Pilotes partenaires associés</b>	<b>/</b>	DGS, Développement de l'économie sociale et solidaire, service DD, associations, bénévoles, communauté du Fablab, Réseau National des Repair cafés.  Proposition de collaboration avec les élèves du Lycée Gourdou Leseure.
<b>Moyens humains, financiers, techniques</b>		Investissement petit outillage propre aux réparations (à définir), communication  Ressource en interne
<b>Calendrier de réalisation</b>		Une première action de Repair café peut être lancée au sein des Maisons de quartier afin de susciter l'émergence d'un collectif autour de l'action, puis s'établir de manière pérenne au sein du Fablab, lors de son ouverture au public.
<b>Méthode</b>		Proposition aux différentes associations intéressées, création d'un statut propre en association pour le Repair café (Assurance), communication, ouverture au public en 2 temps (maisons de quartiers, puis fablab) ou en un temps (fablab), à définir.
<b>Indicateurs de résultat</b>		Nombre de réparations effectuées correspondant à l'évitement de déchets. Investissement des usagers. Satisfaction des usagers.

## AXE 2 : Créer et innover par le biais des économies circulaires/ Economie circulaire et innovation

### AXE 2.7 : VALORISATION DES BIO-DECHETS A LA SOURCE

<b>Présentation de l'action</b>	
<b>Contexte</b>	Les biodéchets constituent environ 30% des ordures ménagères résiduelles. En usines d'incinération ils génèrent des gaz à effet de serre, dans les décharges, du méthane qui a un pouvoir de réchauffement 25X supérieur à celui du CO2 qui lui est émis lors d'un processus de combustion. Le tri des « recyclables secs » n'est pas toujours un geste qui fait sens auprès du grand public du fait de la difficulté à savoir ce que deviennent des déchets plastiques ou métalliques, Contrairement aux biodéchets dont le cycle naturel de décomposition puis d'usage comme compost est facilement compris même des plus néophytes.
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Une échéance réglementaire au 31 décembre 2023</b> -Après que le Grenelle de l'environnement se soit attelé à faire progresser les « gros producteurs », la « gestion séparée » des biodéchets pour tous les Français a été programmée en France pour 2025 par la loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015. La directive cadre relative aux déchets telle que modifiée en 2018 a ramené cette date au 31 décembre 2023 au plus tard, de sorte que <b>le mandat 2020/2026 sera celui de l'avènement du tri à la source des biodéchets.</b></p> <p>Afin de rester dans son domaine de compétence, la ville pourra mener une première expérimentation au sein de la cuisine centrale, qui produit environ 5000 repas par jour. Cette dynamique pourra inciter l'EPT PEMB à mener avec les municipalités une réflexion sur des solutions innovantes de valorisation de biodéchets et les étendre aux logements collectifs, marchés, squares publics.</p>
<b>Méthodologie de l'action</b>	
<b>Pilotes / partenaires assoc</b>	DGS/ESS , service développement durable, services techniques, PEMB
<b>Moyens humains, financiers, techn</b>	Ressources en interne, prestataires innovant en électrocompostage avec point d'apports volontaires
<b>Calendrier de réal</b>	Court terme
<b>Méthode</b>	A définir

<b>Indic de résultat</b>	volume de bio-déchets non concernés par l'enlèvement et incinération par l'EPT.
--------------------------	---

AXE 2 : Créer et innover par le biais des économies circulaires/ Economie circulaire et innovation

#### AXE 2.8 : **DISCO SOUPE DES ASSOCIATIONS**

<b>Présentation de l'action</b>	
<b>Contexte</b>	Les associations Saint-Mauriennes ont peu d'occasion de s'unir autour d'évènements communs, en dehors de la journée des associations destinée à se faire connaître du grand public. Fédérer plusieurs d'entre elles autour d'un évènement simple et convivial, en dehors de leurs champs d'intervention habituels leur permettrait de nouer des liens, tout en se faisant connaître. Ces disco-soupes sont l'occasion de montrer au grand public l'utilisation qui peut être faite des invendus des marchés ou surfaces de vente.
<b>Description de l'action</b>	Préparés en soupe et vendues pour une somme modique, ce recyclage de légumes permet d'éveiller les consciences sur le gaspillage alimentaire, tout en récupérant une somme qui pourra être remise à une association d'aide alimentaire. Cet évènement peut être programmé de manière récurrente, en associant diverses associations à tour de rôle et en plusieurs lieux de la ville, en s'appuyant sur les comités et maisons de quartiers.
<b>Méthodologie de l'action</b>	
<b>Pilotes / partenaires associés</b>	Service du Développement durable, Déléguétaire des marchés de la ville, associations, cuisine centrale
<b>Moyens humains, financiers, techniques</b>	Matériel et accès à la cuisine centrale, chauffes plats, logistique pour récupération des invendus alimentaires sur les marchés
<b>Calendrier de réalisation</b>	Automne 2021
<b>Méthode</b>	Communication auprès des associations et du déléguétaire des marchés. Récupération des invendus, préparation des soupes en cuisine centrale. Location ou prêt de chauffe-plats. Communication ville. Remise des bénéfices à une association d'aide alimentaire.
<b>Indicateurs de résultat</b>	Nombre de participants

## AXE 2 : Créer et innover par le biais des économies circulaires/ Inventer une agriculture urbaine

### AXE 2.9 : LE PERMIS DE VEGETALISER EN IMMOBILIER COLLECTIF

Présentation de l'action	
<b>Contexte</b>	Les Saint-Mauriens sont attachés à leurs jardins et espaces verts publics. Les habitants sollicitent de plus en plus les associations concernées pour la création et l'entretien de jardins potagers, en jardins partagés, en balcon ou terrasse, ce besoin de se reconnecter au rythme de la nature et de redécouvrir le vrai goût d'une alimentation saine est une de leur principale préoccupation. Les vertus du jardinage dépassent le cadre du loisir, cette activité est vectrice de cohésion sociale, de réappropriation de la ville, d'échange et de transmission. Permettre aux habitants de planter en espace public, c'est apaiser la ville et responsabiliser les habitants, c'est améliorer la biodiversité et la qualité des sols et leur perméabilité. C'est en donnant la possibilité aux habitants de recenser les espaces végétalisables et de les investir que des initiatives d'envergure et communes pourront germer. Espaces communs de copropriétés, toits de parking, friches et plates-bandes oubliées pourront être signalées et plantées dans le respect d'une charte rédigée par la ville et adoptée par les référents des actions localisées. Cette action est la continuité de la mise en place de composteurs collectifs qui permettra un amendement de qualité de la terre à végétaliser en économie circulaire.
<b>Objectif (s)</b>	Permettre aux Saint-Mauriens d'assouvir leur besoin de reconnexion à la nature, créer de la cohésion au sein des habitats collectifs et par quartiers, renforcer les trames vertes de la ville, homogénéiser les actions par la création d'un permis de végétaliser en immobilier collectif, responsabiliser les habitants.
Méthodologie de l'action	
<b>Pilotes / partenaires associés</b>	DGS/ESS, Service de développement durable, Direction du cadre de vie, service communication, associations jardinage et horticulture.
<b>Moyens humains, financ, tech</b>	Ressources en interne
<b>Calendrier de réalisation</b>	Moyen terme
<b>Méthode</b>	Création d'un espace dédié sur le site de la ville. Rédaction d'un permis de végétaliser (cadre, autorisations, mises en garde, nomination d'un référent par action, possibilité d'intervention de la ville), mise en accès libre d'une demande d'autorisation type pour les copropriétés. Possibilité de partage des réalisations (photos sur site de la ville,

	évènement annuel avec un tour des jardins recensés et réalisés)
<b>Indic de résultat</b>	Nombre de demandes de permis de végétaliser et d'espaces potagers créés.

AXE 2 : Créer et innover par le biais des économies circulaires/ Inventer une agriculture urbaine

#### AXE 2.10 : ENCOURAGER LES PARTAGES DE JARDINS

Présentation de l'action	
<b>Contexte</b>	De nombreux jardins autrefois entretenus sont aujourd’hui peu plantés en raison de l’effort ou du temps que cela nécessite. Donner la possibilité aux personnes les plus âgées ou à celles qui n’ont pas les compétences de partager leur jardin, permet des rencontres, de la solidarité et de l’entre-aide. Les associations concernées par ces demandes sont régulièrement confrontées à un manque de confiance des prêteurs/demandeurs. Créer une Charte de partage de jardin sous l’autorité de la ville, c’est encourager ces actions en rassurant les protagonistes, et multiplier les actions de partage qui dépassent largement l’entre-aide au jardin.
<b>Objectif (s)</b>	Le partage de jardin est une façon bénéfique et gratifiante d’encourager les liens intergénérationnels, et de rompre l’isolement des prêteurs autant que des demandeurs. Le partage de jardin créé des communautés de partage et d’entre-aide tout en améliorant la biodiversité et les trames vertes de la ville.
Méthodologie de l'action	
<b>Pilotes / partenaires associés</b>	Service développement durable, service communication, associations locales en relai.
<b>Moyens humains, financiers, techniques</b>	Ressources en interne, impressions d’un guide, communication Ville Cadre juridique et sécurisation de la démarche à préciser
<b>Calendrier de réalisation</b>	Court terme
<b>Méthode</b>	Réalisation d’une charte des jardins partagés, insertion dans l’espace dédié sur le site de la ville (avec permis de végétaliser et documents types à disposition des jardiniers amateurs), information par les associations en relai et communication ville
<b>Indicateurs de résultat</b>	Nombre de partages de jardins signés, retour qualitatif des protagonistes

AXE 2 : Créer et innover par le biais des économies circulaires/ Inventer une agriculture urbaine

AXE 2.11 : L'USINE DE LA VILLE DURABLE ET L'AGRO-ECOLOGIE INNOVANTE

Présentation de l'action	
<b>Contexte</b>	La ville de Saint-Maur souhaite soutenir un projet écoresponsable, innovant et ambitieux sur le site de l'ancienne usine des eaux. Ce projet appuyé par les études récentes du Cluster Eau Milieux sols, consiste à reconvertis le site en un espace multiple, ouvert au public, pour en faire un centre d'innovation et de réflexion autour des problématiques du développement durable et urbain et de l'eau. Y intégrer un espace de recherche et de développement d'agro-écologie urbaine innovante permettra d'allier la préservation du site et de ces spécificités (anciens bassins) et les enjeux de durabilité des nouvelles techniques culturales (hors-sol, verticales, sans intrants phytosanitaires). En développant un partenariat avec des instituts de recherche comme par exemple AgroParisTech, sa fondation, l'UMR Agir (Unité Mixte de recherche Agro écologie Innovation Territoires) ou APIVA (Aquaponie, innovation et Aquaculture), la ville a l'occasion de valoriser ce site en créant un pôle de recherche dynamique et innovant, de répondre aux questions actuelles de relocalisation des productions agricoles en milieu urbain. Ces axes de recherches seront ceux d'une agriculture sociale et solidaire, productive, environnementale et pédagogique, permettant d'apporter de réels services éco-systémiques (optimisation de la chaleur des bâtiments dans lesquels le projet s'insère, récupération d'eau de pluie, exploitation d'espaces peu utilisables en sous-sol, impact social, circuits-courts...)
<b>Objectif (s)</b>	Soutenir la recherche en agriculture urbaine technologique, durable et territoriale, accompagner la transition alimentaire. Valoriser le site et optimiser le rayonnement territorial de la ville en y créant un véritable pôle de recherche.
Méthodologie de l'action	
<b>Pilotes / partenaires associés</b>	Cluster EMS, agoparistech, Fondation Agoparistech, UMR AGIR, APIVA, UPEC, ADEME
<b>Moyens humains, financiers, techniques</b>	A définir
<b>Calendrier de réalisation</b>	A définir par rapport à l'ouverture du fablab – moyen terme

<b>Méthode</b>	Développement de partenariats, Appel à projets, réhabilitation du site
<b>Indicateurs de résultat</b>	A Définir

AXE 2 : Créer et innover par le biais des économies circulaires/ Inventer une agriculture urbaine

#### AXE 2.12 : UN JARDIN COLLECTIF ET PARTAGE A LA MAISON DE LA NATURE

<b>Présentation de l'action</b>	
<b>Contexte</b>	En plein cœur du quartier de la Pie, la maison de la Nature abrite le service du Développement durable, le syndicat Marne Vive et deux associations d'autoréparation de vélo et de promenade à vélo pour personnes à mobilité réduite.
<b>Description de l'action</b>	Ancienne maison des associations, ce bâtiment bénéficie d'un espace naturel inexploité d'une surface de 1500m2. Protégé, ensoleillé, non pollué et facile d'accès, ce site se prête à la création de jardins collectifs à destination des saint-mauriens, de tous âges, milieux, et accessible pour les personnes à mobilité réduite. Exploité collectivement, le jardin devient un espace de participation démocratique et permet la création de lien intergénérationnel et interculturel. Le partage et la transmission, l'inclusion et l'engagement sont des valeurs fondatrices de ce type de lieu. Au-delà de ces aspects sociaux, disposer d'un jardin permet de produire une alimentation saine, de retrouver le goût des saisons, de prendre conscience de la biodiversité, des aspects économiques et des bienfaits d'une production raisonnée et locale.
<b>Méthodologie de l'action</b>	
<b>Pilotes / partenaires</b>	Développement de l'Economie sociale et solidaire / Service développement durable, DGST , CCAS et EDS, associations locales, comités de quartiers.
<b>Moyens humains, financ, tech</b>	Ressources internes, chantiers participatifs pour la réalisation du jardin. Formation et animations par organisme extérieur sur deux thématiques : la gouvernance et l'agriculture urbaine, à destination des jardiniers amateurs et du personnel communal

	réfèrent.
<b>réalisation</b>	Automne 2021
<b>Méthode</b>	Candidature à l'Appel à Projet « Jardins partagés » du Plan France Relance, candidature à l'Appel à Projet « création d'espaces verts » du budget participatif écologique de l'Île de France. Création d'une commission d'attribution des carrés de jardin avec les associations œuvrant sur les thématiques jardinage, développement durable, zéro déchet et le CCAS de la Ville.
<b>Indicateurs de résultat</b>	Engagement des jardiniers, cohésion du groupe, animations proposées par la communauté des jardiniers au sein du jardin, et à l'extérieur, nombre de projets construits en collaboration avec des structures externes, satisfaction et retour des usagers.

AXE 3 : Mobilités douces et économie sociale et solidaire/*action transversale ESS et Politique de la ville*

AXE 3.1 : ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT D'ECHELLE DES ACTEURS ASSOCIATIFS CONCERNES

Présentation de l'action	
<b>Contexte</b>	La ville de Saint-Maur est engagée pour favoriser une ville apaisée. Encourager les mobilités douces, c'est aller au-delà de l'implantation de voies cyclables. S'appuyer sur des associations existantes et impulser des collaborations, leur permettre de se professionnaliser et de changer d'échelle, les aider à employer et former des personnes éloignées de l'emploi, c'est croiser les valeurs de l'économie sociale et solidaire et celle d'un développement durable de la ville.
<b>Objectif (s)</b>	Développer une offre de services au profit des mobilités douces
Méthodologie de l'action	
<b>Pilotes / partenaires associés</b>	Associations Cyclo-recyclé, les coccinelles, place au Vélo, SMUS, CMS, L'heureux cyclage (Fédération des ateliers vélo participatifs), FUB, Alvéole
<b>Moyens humains, financiers, techniques</b>	A définir
<b>Calendrier de réalisation</b>	A définir
<b>Méthode</b>	<p>Des activités à diversifier : prestations de réparations solidaires, prestations aux entreprises, animations de « vélo-école », sensibilisation à la sécurité routière vélo en milieu scolaire (parents-enfants), repérage et mise en confiance pour les trajets domicile/lieu de travail, aide aux aménagements de locaux à vélo avec aides financières dans le cadre du plan Alvéole auprès des bailleurs et entreprises, marquage anti-vol, mise en accès libre de bornes de gonflage.</p> <p>Accompagner les associations pour devenir formateurs de techniciens-cycles (création de l'Académie du vélo pour former 150 formateurs et 500 techniciens cycles d'ici 2022 annoncée par le Ministère de la transition écologique et solidaire)</p>

<b>Indicateurs de résultat</b>	Nombre d'actions engagées et d'adhérents aux associations concernées
--------------------------------	--

AXE 3 : Mobilités douces et économie sociale et solidaire

#### AXE 3.2 : ANTICIPER LES USAGES ET SOLUTIONS ANNEXES A L'USAGE DU VELO

<b>Présentation de l'action</b>	
<b>Contexte</b>	La ville de Saint-maur a depuis longtemps fait le choix d'encourager les mobilités douces et les déplacements à vélo. Proposer des solutions sécurisées de parking fait partie d'une offre de solutions annexes incitatives.
<b>Description de l'action</b>	<p>Le programme Alvéole est une aide au financement porté par deux associations, la Fédération des Usagers de la Bicyclette et Rozo, une société de conseil en performance énergétique qui vise à réduire l'impact environnemental des organisations et des individus de manière durable.</p> <p>Ce programme permet le financement à hauteur de 60% d'abris à vélo et structures d'attaches. Il propose également la réalisation d'actions de sensibilisation à l'écomobilité auprès des usagers, financées à 100%, ces animations pouvant être dispensées par une association locale adhérente de la FUB. Collectivités, bailleurs sociaux et affiliés, établissements d'enseignement et de formations professionnelles sont éligibles. Il n'y a pas de minimum ou de maximum, les supports devant être couverts, séparés des espaces de stationnements motorisés, avec un système d'attache permettant d'attacher le vélo.</p>
<b>Méthodologie de l'action</b>	
<b>Pilotes / partenaires associés</b>	DGS/ESS, Direction de la politique de la ville, FUB, Alvéole, Associations concernées (Cyclo recyclé, place au vélo,...) commission projet de ville, circulation et stationnement.
<b>Moyens humains, financiers, techniques</b>	Ressources en interne
<b>Calendrier de réalisation</b>	Court terme
<b>Méthode</b>	Diffusion de l'information par le service urbanisme, intégration de l'information dans la

	chartre des promoteurs, informations auprès des bailleurs sociaux et établissements à vocation d'enseignement. Fléchage vers les associations Saint-Mauriennes concernées.
<b>Indicateurs de résultat</b>	Nombre de places de parking vélos sécurisées en ville. Nombre d'actions de sensibilisation à l'éco mobilité réalisées par les associations locales auprès des usagers (optionnel, obligatoire pour les écoles élémentaires)

### AXE 3 : Mobilités douces et économie sociale et solidaire

#### AXE 3.3 : POURSUIVRE L'EXPERIMENTATION DES PEDIBUS SCOLAIRES

	<b>Présentation de l'action</b>
<b>Contexte</b>	La ville de Saint-Maur-des-Fossés a sécurisé les abords des écoles en y interdisant l'accès aux véhicules. C'est une occasion de pouvoir expérimenter les pédibus scolaires à destinations des enfants scolarisés en maternelles et primaires. Un pédibus est un groupe d'écoliers conduit à pied par un parent bénévole, qui suit un itinéraire précis pour accompagner les enfants en toute sécurité et à l'heure à l'école. Les bénéfices d'une journée commencée par un peu de marche ne sont plus à prouver. La marche avant l'école aide à la concentration, réduit le stress et l'anxiété, et permet de plus, de désengorger la circulation et les stationnements dans les rues annexes aux écoles. C'est aussi apprendre aux enfants à se déplacer en ville tout en faisant ces citoyens responsables, autonomes, ponctuels et diminuer la dépendance de la voiture lors des déplacements.
<b>Objectif (s)</b>	S'appuyer sur les associations de parents d'élèves et les services scolaires pour expérimenter les pédibus scolaires qui participent à la bonne santé physique et mentale des enfants et diminuent les nuisances dues à la circulation des voitures aux abords des écoles.
	<b>Méthodologie de l'action</b>
<b>Pilotes / partenaires associés</b>	Service scolaire, Associations de parents d'élèves, DGS ESS, commission vélo.
<b>Moyens humains, financiers, techniques</b>	Reproduction et mise à disposition de documents types aux associations de parents d'élèves. Communication ville
<b>Calendrier de réalisation</b>	Dernier trimestre pour la rentrée 2021-2022
<b>Méthode</b>	Informations des associations de parents d'élèves et invitation à s'emparer du projet. Mise à disposition des documents d'aide à la réalisation du projet (enquête, élaboration des itinéraires, coupons réponses des inscriptions, plannings types, fiche de coordonnées

	des accompagnateurs engagés, Charte pédibus parents, Charte pédibus enfants, signalétique arrêt pédibus, carte pédibus). Communication ville
<b>Indicateurs de résultat</b>	Nombre d'actions engagées, nombre d'enfants inscrits, évaluation de la satisfaction des parents.

AXE 3 : Mobilités douces et économie sociale et solidaire

#### AXE 3.4 : ACCOMPAGNER LES SOLUTIONS DE CYCLO-LOGISTIQUE SAINT-MAURIENNES

	<b>Présentation de l'action</b>
<b>Contexte</b>	De plus en plus de restaurants et commerces proposent des solutions de ventes à emporter ou en livraison et le e-commerce s'est très largement développé. La cyclo-logistique permet d'offrir un service de livraison vertueuse et non carbonée, évitant d'encombrer les voies de circulation et les stationnements. Une offre locale portée par des jeunes entrepreneurs par une structure coopérative est en cours de création à Saint-Maur-des-Fossés. Soutenir la création de cette entreprise de l'ESS, c'est offrir à la ville une solution de logistique vertueuse et aux professionnels de la livraison à vélo des conditions de travail et une rémunération décente. Cette solution, de par la configuration de la ville, est tout à fait adaptée, répond à une attente des commerçants et restaurateurs, et propose une solution pour la logistique des derniers kilomètres. La ville de Saint-Maur a souhaité rejoindre le programme Colis Activ' initié par PEMB et porté par Sofub, dans le cadre du CEE 2019 du Ministère de la transition écologique. Dans ce cadre, des solutions de minis hubs urbains seront à imaginer, en cohérence avec les besoins et l'identité et les spécificités de notre territoire.
<b>Objectif (s)</b>	Soutenir la création d'une coopérative de cyclo-logistique pour offrir à la ville une alternative vertueuse aux entreprises de livraisons carbonées en cohérence avec les engagements du PADD. Répondre aux attentes des restaurateurs et commerçants, et aux problématiques de livraison et logistique des derniers kilomètres.
<b>Méthodologie de l'action</b>	
<b>Pilotes / partenaires associés</b>	Service attractivité économique de la ville, les scoop, PEMB, Région Ile de France, Val de Marne
<b>Moyens humains, financiers, techniques</b>	Aide à définir, convention d'occupation d'un local, partenariats à développer pour le développement de minis-hubs urbains
<b>Calendrier de</b>	Dernier trimestre 2021

<b>réalisation</b>	
<b>Méthode</b>	Accompagnement à la création d'entreprise, veille des appels à projets et financements, mise en relation avec commerces et restaurateurs, localisation d'un local de stockage. Réflexion sur la création d'une SCIC, ou une Coopérative d'activités et d'emploi, pour relier les différents acteurs de l'ESS autour d'une même filière.
<b>Indicateurs de résultat</b>	Viabilité du modèle économique de la structure, déploiement de la solution cyclo-logistique sur la ville, quantité des partenariats.

AXE 4 : Accompagner la transition numérique / ***action transversale ESS et Politique de la ville***

#### AXE 4.1 : CREATION D'UNE MAISON DU NUMERIQUE

	<b>Présentation de l'action</b>
<b>Contexte</b>	La ville de Saint-Maur souhaite soutenir un projet de résorption de la fracture numérique au sein du quartier de Saint Maur Créteil, à proximité du QPV « Les rives de la Marne », profitant d'une salle inoccupée et d'une collaboration avec l'entreprise Septodont. La maison de la Médiation Numérique, accueillera des publics divers, jeunes et adultes, que ce soit en animation, en aide au retour à l'emploi ou à la dématérialisation. Elle permettra au public d'être accompagné par des conseillers numériques formés et employés à cet effet. Les demandeurs d'emploi pourraient être accompagnés dans le cadre d'un mécénat d'entreprise porté par Septodont. D'autres projets associatifs pourront y avoir lieu (ass Algora, école de codage), intervention de ASTS du Hub Numérique d'ile de France Francil'IN. Rapprocher le numérique du quotidien de tous les français. Disposer d'un suivi et d'un accompagnement pédagogique resserré de conseillers numériques, au sein d'un lieu ouvert et identifié. Accueillir différentes animations autour du numérique pour des publics variés. Accueillir des associations porteuses de projets dans le cadre de la politique de la ville. Proposer des postes en accès libre, et des permanences d'écrivain public. Aider les associations dans leur prise en main des outils numériques. Proposer un troisième lieu d'utilisation des PASS numériques pour les seniors.
<b>Description de l'action</b>	
<b>Objectif (s)</b>	Développer la transmission, la formation ainsi que l'aide au retour à l'emploi, mais aussi la cohésion sociale par la rencontre de publics diversifiés. Accompagner la dématérialisation. Mettre à disposition un quatrième opérateur pour le Pass numérique seniors à disposition des usagers.
	<b>Méthodologie de l'action</b>
<b>Pilotes / partenaires</b>	DGS, service Politique de la ville et relations aux usagers, Septodont, ASTS, Algora, Parabole, DRH, Pôle Emploi.

<b>Moyens humains, financ, tech</b>	Ressources en interne. Recrutement de 3 Conseillers numériques dans le cadre de France Relance. Soutien financier de l'état de 50 000€ par poste sur 24 mois. (dont 4 de formation). Prise en charge à 100% par l'état de la formation Pix qualifiante CCP1.
<b>Calend de réal</b>	ouverture au public le 3 mai 2021  Inauguration le 20 mai 2021
<b>Méthode</b>	Intervention de l'association ASTS, Parabole et ALGORA pour des animations de médiation et d'apprentissage du numérique (budget à préciser) en attendant l'arrivée de 3 conseillers numériques employés et formés dans le cadre du Plan France Relance. Partenariat avec Septodont dans le cadre d'un mécénat de compétences, aide au retour à l'emploi, rédaction de CV, préparation aux entretiens d'embauche en direction des jeunes et personnes éloignées de l'emploi. Partenariat avec l'association Parabole pour du coaching emploi.
<b>Indic de résultat</b>	Nombre d'usagers et d'animations mises en place, reporting des conseillers numériques. Satisfaction des usagers. Diminution de la fracture numérique.

## AXE 4 : Accompagner la transition numérique

### AXE 4.2 : UNE PLATEFORME DU BENEVOLAT

	<b>Présentation de l'action</b>
<b>Contexte</b>  <b>Description de l'action</b>	<p>L'Economie Sociale et Solidaire est un enjeu aussi fort que nouveau pour la ville de St Maur. Un diagnostic de l'ESS a été réalisé, nous amenant à rencontrer de nombreux dirigeants associatifs de la commune, ainsi qu'un questionnaire envoyé à toutes les associations saint-mauriennes. Nous pouvons faire les constats suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Les besoins, enjeux et fonctionnements diffèrent entre les associations de sport et de loisirs et les associations à caractère plus social (environnement, solidarités, aide alimentaire, liées au QPV).</li> <li>&gt; Ces associations ont du mal à recruter des bénévoles. Le moyen privilégié reste souvent le bouche à oreille et la cooptation.</li> <li>&gt; Les instances de gouvernance des associations peinent à se renouveler et la fracture avec des bénévoles plus jeunes, aux comportements différents se creusent.</li> <li>&gt; Le secteur associatif est en mutation, les usages du numérique deviennent incontournables, pourtant bon nombre de vos associations ne sont pas présentes sur le web</li> </ul> <p>Ces échanges ont montré une convergence de nos visions de l'engagement associatif et de la nécessité d'aider citoyens et associations à se rencontrer, en marge du forum des associations propice aux échanges de septembre. Aujourd'hui, des solutions de mise en contact et d'annonces existent, qui pourraient être reliées au site internet de la ville, sans surcharge pour les services de la communication, mais gérées par les associations elles-mêmes.</p>
<b>Objectif (s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt;Faciliter l'engagement des citoyens auprès des associations de la ville dans un cercle vertueux : cet engagement renforce l'attachement des citoyens à leur commune, accroît la qualité de vie associative et renforce le lien social.</li> <li>&gt;Répondre à la fracture numérique des associations en leur offrant de la visibilité sur le web via la diffusion de leurs missions de bénévolat.</li> <li>&gt;Permettre d'afficher les valeurs de citoyenneté et de solidarité de façon forte par la création d'une plateforme d'engagement aux couleurs de la ville.</li> </ul>

	Méthodologie de l'action
<b>Pilotes / partenaires</b>	DGS / ESS, Service Animation, Bénévoles (plateforme collaborative)
<b>Moyens humains, financ, tech</b>	Services interne, Service communication. Budget, entre 1 300 et 2 100€ par mois, avec un engagement de 1 à 3 ans. (à préciser)
<b>Calendrier de réal</b>	A définir
<b>Méthode</b>	Définition d'un cahier des charges, présentation de la plateforme, outils « SAS » connecté sur le site de la ville, présentation aux associations. Suivi de la plateforme par prestataire
<b>Indicateurs résultat</b>	Nombre d'inscriptions, mises en lignes, bénévolat réalisé, statistiques de la plateforme

AXE 4 : Accompagner la transition numérique

#### AXE 4.3 : MAITRISER L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DU NUMERIQUE

	Présentation de l'action
<b>Contexte</b>	L'impact environnemental du numérique regroupe l'ensemble des effets des technologies de l'information et de la communication sur l'environnement. L'expression « pollution numérique » désigne les impacts environnementaux négatifs de ces technologies qui ressortent de leur bilan environnemental. La consommation d'électricité non négligeable des systèmes, l'usage de matières premières et d'énergie grise pour la fabrication des appareils, leur transformation en déchets après leur remplacement sont généralement évalués.
<b>Description de l'action</b>	C'est donc sur toute la chaîne d'utilisation de matériel informatique et numérique que des opérations de sensibilisation et des actions peuvent être engagées. Achat de matériel reconditionné par des entreprises de l'ESS, location de téléphones mobiles et ordinateurs éco-conçus et facilement réparables, dons des matériels usagés à des structures opérant dans le recyclage et le réemploi d'équipements électroniques et électriques, tout cela contribue à renforcer une filière vertueuse.
	La dématérialisation des démarches administratives a réduit l'utilisation du papier, mais augmenté ce que l'on nomme la pollution numérique, une médiation régulière auprès des agents permet d'ancrer les bons usages et habitudes. (sites généralement consultés en favoris, désabonnement aux infolettres, effacement régulier des courriels, fermeture des onglets non-consultés, matériel éteint plutôt qu'en veille, etc)
<b>Objectif (s)</b>	Maitriser l'impact et les coûts du numérique des services de la ville. Sensibiliser les agents territoriaux.
	Méthodologie de l'action
<b>Pilotes /</b>	DGS/ESS, DSI, DGA transformation numérique

<b>partenaires</b>	
<b>Moyens humains, financ, tech</b>	A définir
<b>Calend de réal</b>	A déterminer
<b>Méthode</b>	Création d'un groupe projet pour identifier les axes de progrès, recueil des propositions, sourçage de fournisseurs alternatifs, priorisation puis mise en œuvre des actions. Organisation d'une journée spécifique « Cleaning Day » au sein des services municipaux. Equipement des postes informatiques de la Maison des séniors, Maison des associations et Salle Campus étudiants en achats numériques circulaires et solidaires.
<b>Indicateurs de résultat</b>	Evaluation de réduction des coûts et des DEEE

AXE 4 : Accompagner la transition numérique / ***action transversale ESS et Politique de la ville***

#### AXE 4.3 : FAMILLE ET PARENTS A L'ERE DU NUMERIQUE

	<b>Présentation de l'action</b>
<b>Contexte</b>  <b>Description de l'action</b>	Comment accompagner les parents dans cette nouvelle ère numérique marquée par l'apparition des consoles de jeux, l'explosion de l'offre des jeux vidéo, et le déploiement massif et rapide d'Internet et de la téléphonie mobile ? Comment responsabiliser les parents pour qu'ils puissent à leur tour responsabiliser leurs enfants, si eux-mêmes ne sont pas à l'aise ou utilisateurs des outils numériques ?  Pour pouvoir donner les clés au parents démunis devant ces nouvelles problématiques, des rencontres et initiations seront proposées aux parents. Des outils simples et un fléchage vers les bonnes habitudes et des réponses à leurs questions pourront leur être données. Comment installer des sécurités pour que son enfant puisse naviguer en sécurité, comment se connecter aux sites de suivi scolaires sans l'aide de son enfant, comment juger du temps acceptable passé devant les écrans, quels sont les effets dommageables d'une trop grande exposition, voici le type de sujets abordés lors de ces ateliers « parentalité à l'ère du numérique »
<b>Objectif (s)</b>	Informier, autonomiser et responsabiliser les parents face à l'utilisation des supports numériques.
	<b>Méthodologie de l'action</b>
<b>Pilotes / partenaires</b>	Maison de la parentalité, conseillers numériques de la Maison de la Médiation numérique, Association de parents d'élèves.
<b>Moyens humains, financ, tech</b>	Ressources en interne

<b>Calendrier de réalisation</b>	Début 2022
<b>Méthode</b>	Proposition d'animation de la Maison des familles et de la parentalité. Relai par les conseillers numériques. Diffusion de l'information par les canaux de communication de la ville, les écoles et associations de parents d'élèves et de la Maison de la famille et de la parentalité.
<b>Indicateurs de résultat</b>	Nombre de parents participants. Retour des parents.